

# **SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTERE**

**GODIN DU 4 MAI 2001**

L'an deux mille un

Le 04 mai à 11h

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Guise en séance publique sous la présidence de M. Jean-Marie MARECAT, doyen d'âge pour l'élection du Président, puis sous la présidence de M. Raymond GUEHENNEUX, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte du Familistère Godin.

Étaient présents :

M. Daniel CUVELIER, M. Raymond GUEHENNEUX, M. Jean-Marie MARECAT, M. Jean-Pierre PREVOT.

Absents excusés : M. Jean-Pierre BALLIGAND, M. Jean FOSSIER.

M. Jean-Pierre PREVOT est élu secrétaire de séance

## **1) Élection du Président du Comité syndical**

Monsieur le Doyen du Comité syndical invite les membres du Comité syndical à élire un Président conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat mixte.

M. Raymond GUEHENNEUX se présente au siège de Président.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, élit M. Raymond GUEHENNEUX au siège de Président du Syndicat mixte du Familistère Godin à l'unanimité.

## **2) Élection du Vice-président du Comité syndical**

Monsieur le Président nouvellement élu invite les membres du Comité syndical à élire parmi eux un Vice-président conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat mixte.

M. Daniel CUVELIER se présente au siège de Vice-président.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, élit M. Daniel CUVELIER au siège de Vice-Président du Syndicat mixte du Familistère Godin à l'unanimité.

## **3) Élection du Trésorier du Comité syndical**

Monsieur le Président nouvellement élu invite les membres du Comité syndical à élire parmi eux un Trésorier conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat mixte.

M. Jean-Marie MARECAT se présente au siège de Trésorier.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, élit M. Jean-Marie MARECAT au siège de Trésorier du Syndicat mixte du Familistère Godin à l'unanimité.

#### **4 ) Élection du Secrétaire du Comité syndical**

Monsieur le Président nouvellement élu invite les membres du Comité syndical à élire parmi eux un Secrétaire conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat mixte.

M. Jean-Pierre PREVOT se présente au siège de Secrétaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, élit M. Jean-Pierre PREVOT au siège de Secrétaire du Syndicat mixte du Familistère Godin à l'unanimité.

#### **5 ) Délégation au Président**

Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de lui donner délégation afin de lui permettre d'intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui, de signer les contrats d'assurance relatifs au Syndicat Mixte, de procéder dans les limites fixées par le Comité Syndical à 3.000.000 Francs à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, de prendre toute décision concernant la préparation et la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat Mixte, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30.000 francs, de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts pendant la durée de son mandat.

Le Comité syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Donne délégation au Président selon les termes précédents.

## **6 ) Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que l'article 279 du Code des Marchés Publics s'applique à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat mixte du Familistère Godin. Il donne lecture de cet article et propose de procéder au vote des 5 membres titulaire, sachant que le Président du Syndicat Mixte est Président d'office de la Commission d'Appel d'offres.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
Élit à l'unanimité comme membre :  
Titulaire M. Daniel CUVELIER  
Titulaire M. Jean-Marie MARECAT  
Titulaire M. Jean FOSSIER  
Titulaire M. Jean-Pierre PREVOT  
Titulaire M. Jean-Pierre BALLIGAND.

## **7 ) Vote des Indemnités du Président et du Vice-Président du Syndicat Mixte**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il convient de fixer les indemnités du Président et du Vice-Président du Syndicat Mixte du Familistère Godin. Il demande aux Membres du Comité Syndical de faire leur proposition.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Fixe les indemnités du Président à 30% de 50% de 75% de l'indice 1015.  
Fixe les indemnités du Vice-Président à 50% de celles du Président.

## **8 ) Recrutement du Chargé de Mission au Développement Touristique et Economique**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la création d'un poste à temps complet de chargé de mission au développement touristique et économique a été adopté lors de la réunion du 23 février 2001. Il les informe qu'il convient de l'autoriser à signer le contrat de travail de Monsieur Estienne BLECON qui sera recruté par le Syndicat Mixte à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2001 pour une durée de 3 ans avec une rémunération égale à l'indice majoré 534.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'ensemble des propositions mentionnées par le Président et reprises ci-dessus.

Autorise le Président du Syndicat Mixte à procéder à signer le contrat de travail avec Monsieur Estienne BLECON.

### **9) Recrutement d'un Contrat Emploi Consolidé**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la création d'un poste en contrat emploi consolidé est nécessaire pour le secrétariat et l'accueil des touristes. Il demande aux Membres du Comité Syndical de l'autoriser à recruter Madame Christine TALON en C.E.C pour une durée de un an à compter du 5 mai 2001 et l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatif à ce recrutement.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'ensemble des propositions mentionnées par le Président et reprises ci-dessus.

Autorise le Président du Syndicat Mixte à procéder à signer un Contrat Emploi Consolidé avec Madame Christine TALON pour une durée de un an.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du C.E.C seront inscrits au budget.

### **10) Inscription au Régime Assurance Chômage**

Monsieur le Président informe les Membres du Comité Syndical qu'il convient d'adhérer au Régime assurance chômage, et demande au Comité de l'autoriser à en faire la demande et signer la convention Assedic.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à faire la demande et à signer la convention Assedic.

### **11) Inscription à l'IRCANTEC**

Monsieur le Président informe les Membres du Comité Syndical qu'il convient d'adhérer à l'IRCANTEC, et demande au Conseil de l'autoriser à en faire la demande et signer la convention avec l'IRCANTEC.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Président à faire la demande et signer la convention IRCANTEC.

### **12) Contrats avec la société Magnus**

Monsieur le Président informe les Membres du Comité Syndical que le Syndicat mixte a acheté des logiciels informatiques à la Société Magnus. C'est pourquoi il propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer les différents contrats, contrat de licence d'utilisation de logiciel, contrat de suivi de logiciel, contrat d'abonnement aux évolutions des supports d'auto formation avec la société informatique MAGNUS.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Autorise le Président à signer l'ensemble des contrats, contrat de licence d'utilisation de logiciel, contrat de suivi de logiciel, contrat d'abonnement aux évolutions des supports d'auto formation avec la société informatique MAGNUS.

### **13 ) Transfert du Théâtre Godin de la Ville de Guise au Syndicat Mixte du Familistère Godin**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il convient, pour que le Syndicat mixte puisse gérer le théâtre Godin propriété de la Ville de Guise, le transférer dans son patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2001.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Accepte le transfert du théâtre Godin propriété de la Ville de Guise dans le patrimoine du Syndicat mixte du Familistère Godin à compter du 1<sup>er</sup> juin 2001.  
Autorise Le Président à signer l'ensemble des documents et conventions se rapportant au transfert du théâtre Godin avec la Ville de Guise.

### **14 ) Tarif de location du théâtre du Familistère Godin**

Monsieur le Président informe les Membres du Comité Syndical qu'il convient de fixer un tarif concernant la location du théâtre du Familistère Godin qui sera transféré le 1<sup>er</sup> juin 2001.

Il demande aux Membres du Comité Syndical de faire des propositions.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Fixe le prix de la location du théâtre du Familistère Godin à :

- 78 francs/heure pour le foyer seul
- 279 francs/heures pour la salle de spectacle seule
- 354 francs/heure pour la salle de spectacle et le foyer.

### **15 ) Convention de dépôt-vente du catalogue A. RIEJA avec l'Association Pour la Fondation Godin**

Monsieur le Président informe les Membres du Comité Syndical que le Syndicat Mixte a fait réaliser un catalogue qui sera mis en vente auprès des touristes. Il demande aux Membres du Comité Syndical de l'autoriser à signer une convention avec l'Association pour la Fondation Godin qui sera chargée de le vendre.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Autorise le Président à signer une convention avec l'Association Pour la Fondation Godin concernant la vente du catalogue d' A. RIEJA.

### **16 ) Prix de vente du catalogue A. RIEJA**

Monsieur le Président informe les Membres du Comité Syndical que le Syndicat Mixte a fait réaliser un catalogue en 1500 exemplaires dont 1200 seront mis en vente qui sera mis en vente auprès des touristes et 300 autres seront remis gratuitement dans le cadre des relations publiques du Syndicat Mixte.

Il demande aux Membres du Comité Syndical de faire des propositions concernant son prix de vente au public.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Fixe le prix de vente du catalogue réalisé par A. RIEJA à 80 francs.

### **17 ) Convention d'utilisation du personnel communal ville de Guise pour travaux d'entretien et réparations**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il convient de réaliser une convention afin de pouvoir payer la Ville de Guise qui a mis à disposition du Syndicat Mixte du personnel afin d'entretenir le site du Familistère Godin. Il demande au Comité Syndical de l'autoriser à signer la convention avec la Ville de Guise afin de pouvoir payer les heures effectuées.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Autorise le Président à signer une convention se rapportant à la mise à disposition du personnel communal par la Ville de Guise au Syndicat Mixte afin de payer les heures effectuées.

### **18 ) Assurance pour les festivités du 1<sup>er</sup> mai**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il est obligatoire d'assurer le matériel loué à l'occasion des festivités du 1<sup>er</sup> mai pour une valeur de 2 400 000 francs. Il demande aux membres du Comité syndical de ratifier le contrat établi avec la SMACL pour un montant de 7 200 francs (sept mille deux cents francs) TTC.

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Ratifie le contrat établi avec la SMACL pour l'assurance du matériel loué à l'occasion des festivités du 1<sup>er</sup> mai.

### **19 ) Décision Modificative Budget Primitif 2001 Concernant la section de fonctionnement**

Vu le Budget primitif 2001,  
Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'inscrire à la section de fonctionnement les crédits suivants :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Article 6064 : - 6 000 Francs

Recettes :

Article 7473: - 6 000 Francs

Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Accepte la proposition du Président et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2001.

### **20 ) Décision Modificative Budget Primitif 2001 relative à l'opération n°9 : Restauration du Jardin Godin**

Vu le Budget primitif 2001 et plus particulièrement l'opération n°9 restauration du Jardin Godin de la section d'investissement,  
Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'inscrire à l'opération n°9 de la section d'investissement les crédits suivants.

#### **Section d'investissement**

Dépenses :

Recettes :

Article 1323: - 10397 Francs

Article 1641: - 41 584 Francs

Article 1341: + 51 981 Francs

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la proposition du Président et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2001.

**21) Décision Modificative Budget Primitif 2001 relative à l'opération n°11 : Travaux Peupleraie et bord de l'Oise**

Vu le Budget primitif 2001 et plus particulièrement l'opération n°11 des travaux peupleraie et bord de l'Oise de la section d'investissement,  
Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'inscrire à l'opération n°11 de la section d'investissement les crédits suivants.

**Section d'investissement**

Dépenses :

Recettes :

Article 1641: - 115 060 Francs

Article 1341: + 115 060 Francs

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la proposition du Président et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2001.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures**